

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

N°24-VI

Le 27 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 20 mars 2024 par Madame Laurence THERY, Présidente, à l'INP-ENSE3 à Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'entités territoriales présentes : 7
Nombre de voix : 7 819,90
Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Jérôme RUBES, Martial SIMONDANT, Laurence THERY, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean-Claude DARLET donne pouvoir à Gilbert CHAMPON
Dominique ESCARON donne pouvoir à Laurent THOVISTE
Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN
Joël GULLON donne pouvoir à Martial SIMONDANT
Dominique PALLIER donne pouvoir à Laurence THERY

Ne prennent pas part au vote Bruno CATTIN (avec pouvoir de Mme Anne GERIN) et Philippe CARDIN

OBJET : Convention de partenariat 2024 entre l'Établissement Public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Madame la Présidente informe les membres du Comité syndical du projet de convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Au titre de l'année 2024, le programme prévisionnel d'activités entre l'EP SCoT de la Greg et l'Agence entrant dans le cadre du programme partenarial est proposé comme suit :

- Assistance générale au pilotage, appui juridique
- Contributions aux instances politiques (Comité et Bureau syndicaux) et techniques (Groupe Projet SCoT et groupe de contacts EP SCoT-DDT-Agence)
- Appui à la construction du portrait thématique et actualisé en 2024
- Préparation de la délibération du Bilan

- Préparation des procédures d'évolution
- Suivi de l'atelier ENSE3 sur le thème de l'eau

Il est proposé d'approuver le projet de convention de partenariat annuel entre l'Etablissement Public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (annexe 1). Elle prévoit pour 2024 :

- Une cotisation à l'Agence d'urbanisme, correspondant notamment à sa participation au socle partenarial, à hauteur de 38 000 € (trente-huit mille euros)
- Une subvention de 114 000 € (cent-quatorze-mille euros) au titre du programme de travail partenarial (correspondant à 150 jours d'activité)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **Approuve le projet de convention de partenariat 2024 entre l'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme**
- **Affecte au budget un montant de 38 000 € (chapitre 011) au titre de la cotisation annuelle à l'Agence et une subvention de 114 000 € (chapitre 65) au programme prévisionnel partenarial 2024 de l'Agence**

Vote : à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 27 mars 2024

La Présidente
Laurence THERY

